



MICHÈLE MASSY

LIEN La cinéaste lausannoise Denise Gilliland a réalisé des courts métrages avec des détenus.

«Article 43» ou l'évasion par le cinéma

DOCUMENTAIRE *Devant la caméra de Denise Gilliland, neuf détenus produisent des courts métrages.*

Le cinéma, c'est la vie, disait un slogan. Auquel Denise Gilliland (*Femmes du No Future, Les bas-fonds*) répond par une question: a-t-on encore envie de cinéma lorsqu'on est en prison? A-t-on autre chose à dire que sa colère ou sa révolte? Partie animer un atelier aux établissements de la plaine de l'Orbe dans le cadre de Prélude, une association qui a pour but d'établir des liens entre les sphères culturelle et carcérale, la cinéaste

lausannoise a ressenti le besoin de documenter ce travail avec les détenus.

Si le cinéma est l'art de tous les compromis, tourner en prison implique une difficile gestion des contraintes. Comment gagner la confiance des autorités, des détenus? Comment filmer la liberté de derrière des barreaux? En une année d'immersion, à raison de deux soirs par semaine, Denise Gilliland découvre que la capacité d'expression

des prisonniers semble intacte. En travaillant sur cinq courts métrages, réunis sous le titre *Ceil ouvert en prison*, Pedro, Hervé, Bernhard et les autres recouvrent la fierté de créer et leur dignité d'hommes. La caméra capte leurs fous rires, leur humour («La prison vaudoise interdit de fumer à l'intérieur. Alors elle ouvre les portes pour qu'on puisse fumer dehors»), leur émotion quand ils découvrent les films terminés, leurs énervements contre les lenteurs de l'administration et les rigueurs de l'article 43, qui assortit les peines des détenus jugés psychologiquement fragiles ou dangereux à des mesures d'internement décidées par des comités d'experts...

Au début de l'expérience, Denise Gilliland s'impose comme règle de ne pas chercher à connaître les délits qu'ont commis les participants de l'atelier. A la fin du film, quand les rapports de confiance se sont établis, elle pose la question. Face à la caméra, trois d'entre eux disent qu'ils ont tué. Ils disent aussi que la prison ne leur a rien appris, mais que le souvenir du crime les hante. Le spectateur découvre alors en soi un sentiment de profonde fraternité. **ANTOINE DUPLAN**

Article 43. De Denise Gilliland. Suisse, 1 h 30.

Ceil ouvert en prison. Cinq courts métrages, 43 min. Première: Lausanne. Cinéma Atlantic. Me 30, 19 h.